



Tableau 10.6

LISTE DES PLANTES INDIGÈNES ET RIVERAINES AUTORISÉES POUR LA REVÉGÉTALISATION DE LA RIVE (PLANTES GRIMPANTES-MURET)

Noms latins	Noms français	Classification indicatrice				
		Lumière ¹	Humidité ²	Rusticité	Hauteur MAX (m)	Type de sol ³
PLANTES GRIMPANTES						
Virginiana	Clématite de Virginie	S, MO	F	3	4	n. p.
Parthenocissus quinquefolia	Parthénocisse à cinq folioles	S, MO, O	F	2	10	n. p.
Smilax herbacea	Smilax herbacé	O, MO	F, H	4	5	n. p.
Vitis riparia	Vigne des rivages	S, O, MO	F, H	2	6	n. p.
<p>Légende :</p> <p>1 - Lumière : S : Soleil, O : Ombre, MO : Mi-Ombre</p> <p>2 - Humidité : S : Sec, F : Frais, H : Humide</p> <p>3 - Type de sol : R : Rocailleux, S : Sablonneux, A : Argileux, O : Organique, T : Tourbeux</p> <p>* Attention à la distance en relation au bâtiment, système racinaire important</p>						

Note :

- i. Les herbes regroupent : les herbes, les fougères, les graminées et les cypéracées.
- ii. Pour des précisions spécifiques, contacter des ressources spécialisées (pépiniéristes, horticulteurs, etc.), par exemple pour des plans de revégétalisation personnalisés, des techniques et des espèces à favoriser et autres.